

Rapport d'activité 2025

Pôle Handicap

IME/SESSAD Eurométropole

Site Simone Veil

32 rue Maria Callas

67380 LINGOLSHEIM

03.88.78.28.43



-
1. EDITO
 2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
 4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
 5. RESSOURCES HUMAINES
 6. CONCLUSION

1. EDITO

L'IME site Simone VEIL dispose d'un agrément de 80 places, dont 5 affectées à l'Ulis Passerelle située dans les locaux de l'école élémentaire Simone VEIL, mitoyenne de l'IME. Au regard du profil de nombreux bénéficiaires présentant une déficience importante et/ou des TSA (troubles du spectre autistique), l'accueil séquentiel commence à se développer.

L'IME site Simone VEIL héberge l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité (EMAS 67), dont les missions sont l'intervention indirecte en appui et conseil à la communauté éducative ainsi que, depuis fin 2025, des interventions directes auprès d'élèves à besoins particuliers.

Afin d'intensifier et d'élargir le soutien à la scolarité pour tous les enfants à besoins particuliers (avec ou sans reconnaissance de handicap), les PAS ont été installés en septembre 2025 sur une partie du département. Ce sont des Pôles d'Appui à la Scolarité, dont la mission est de concourir au maintien en scolarité d'enfants présentant des difficultés pour suivre une scolarité sans aide. Pierre-Mikaël KLEIN SCHEIDT, qui était jusque-là cadre intermédiaire à l'IME Simone VEIL, a quitté son poste pour assurer en tant que cadre la coordination de ces deux dispositifs.

L'année 2025 a été ponctuée de plusieurs évènements marquants :

A la fin du 1^{er} semestre, la gouvernance associative de l'ARSEA a décidé de scinder les IME SESSAD EUROMETROPOLE en deux entités distinctes, pour favoriser une réactivité opérationnelle dans le cadre du passage en DIME (dispositif intégré). Cette réorganisation a pris effet en septembre 2025. Désormais, le pôle "enfants" accompagnant des jeunes âgés de 0-14 ans, se compose des IME Simone VEIL, ROETHIG et du Sessad 67, 0-14 ans.

En avril et mai, le recueil d'informations dans le cadre de la coupe SERAFIN a mobilisé de manière intense les personnels éducatifs, médical et para-médical, et administratif.

Par ailleurs, la première évaluation HAS s'est déroulée à l'IME Simone VEIL début novembre. Tous les professionnels ont été impliqués, dans sa préparation. Plusieurs d'entre eux ont été interviewés par les évaluateurs. A la rentrée des vacances d'été, une nouvelle directrice, Annie WEISSLOCKER, a pris ses fonctions.



2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

2.1 L'activité

	2023	2024	2025
Agrément	80	80	80
Capacité financée	80	80	80
Nombre de jours d'ouverture prévisionnel	199	199	199
Nombre de jours d'ouverture réel	199	199	199
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 88%)	15 920	15 920	15 920
Journées prévisionnelles	13 793	13 861	14 010
Journées réalisées	14 774	14 979	15 157
Ecart jours réalisées/prévisionnelles	981	1 118	1 147
Taux d'occupation	92,8%	94,1%	95,2%
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	105	98	100

2.1 Mouvements (admissions et sorties)

Avec 14 jeunes sortis de l'établissement (1 décès à domicile, 1 retour en milieu scolaire ordinaire, 3 orientations vers un internat, 1 retour dans le pays d'origine, 8 orientations vers d'autres structures de l'ARSEA) et 16 entrées, l'IME a assuré sa mission d'orientation et d'accompagnement du parcours des jeunes.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

3.1 Vie de l'établissement

2025 : l'année du changement.

Outre la nouvelle organisation qui s'est mise en place à partir de septembre, l'année 2025 a été marquée par la préparation de l'Evaluation Qualité que nous avons passé avec succès en novembre. Nous remercions encore les familles et les professionnels pour leur participation et leur adaptabilité à cette organisation.

Dans le fonctionnement et dans le but de répondre au mieux aux besoins des enfants et à l'opérationnalité de la mise en place du DIME (Dispositif d'Intégration Médico-Educatif), l'IME a commencé à travailler son organisation : tous les lundis (hors vacances scolaires) les enfants participent à des activités dites transverses (piscine, motricité, chorale, bien-être, jeux de société, musique et percussions...) faisant ainsi partie de la panoplie de nos actions qui viennent en parallèle s'intégrer à des temps scolaires adaptés pour répondre aux besoins des enfants.

Cette nouvelle organisation demande une réflexion de chaque instant pour adapter nos prestations aux besoins et aux capacités des enfants en lien avec leurs familles.

Parmi les temps forts de partage avec les enfants nous retrouvons :

- En partenariat avec la ville de Strasbourg, dans le cadre des activités nautiques proposées aux enfants de 6 à 8 ans, nous avons bénéficié de l'installation d'un bassin «carava nage» dans la cours de l'école élémentaire Erckmann Chatrian ; une piscine mobile pour apprendre à se sauver.
- En partenariat avec la ville de Lingolsheim, nous participons à leur action d'intégration par le sport. Pendant une journée, des activités sportives (découverte des sports) sont proposées en lien avec les clubs sportifs de la ville ; les jeunes collégiens de l'IME Simone Veil peuvent ainsi pratiquer des sports avec les élèves des deux collèges se situant sur Lingolsheim.
- Le lien avec le centre Socio-Culturel l'Albatros se poursuit lors de leurs invitations de «petit-déjeuner». Ces rencontres permettent de se retrouver avec toutes les associations œuvrant sur le quartier.

3.2 Action de l'établissements dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

La coopération entre le SESSAD et les IME favorise la prise en compte des besoins d'orientation de certains enfants. De même, des temps d'échange réguliers avec la MDPH, et notamment la cellule RAPT, permettent l'élaboration de réponses concertées à des situations complexes.

Certaines situations nécessitent l'intervention de plusieurs structures. Nos échanges avec nos partenaires (APEDI, DASCA entre autres) nous amènent à construire des accompagnements conjoints, limitant ainsi le risque de rupture de parcours.

Par ailleurs, un nouveau dispositif, les PAS, voit le jour en lien avec l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation). Ce dispositif, financé et piloté par l'ARS et l'Education Nationale, a pour objectif le maintien en scolarité de tous les enfants à besoins particulier, et l'orientation vers les partenaires adéquats en cas d'impossibilité de poursuivre la scolarité.

3.3 Action de l'établissements sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

En partenariat avec le dispositif HANDIDENT, l'IME a organisé une journée de prévention concernant l'hygiène des dents et la santé bucco-dentaire. Par ailleurs, un contact a été pris avec EMAHOP (Équipe Mobile Accès à l'Hôpital pour enfant en situation d'handicap) pour venir en soutien à une famille dont le fils refusait tous soins.

En ce qui concerne les risques d'obésité et de prise de poids, ces points sont abordés régulièrement avec les enfants dont le handicap en fait mention lors des PPA ou/et lors des visites médicales avec le médecin pédiatre salarié de l'établissement et les familles. Les activités sportives ont également été renforcées en ce sens.

3.4 Action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

L'IME a poursuivi son engagement dans la mise en oeuvre de modalités d'accompagnement « sur mesure » pour des jeunes bénéficiant d'un PAG (plan d'accompagnement global). Avec un professionnel éducatif dédié, des horaires d'accueil personnalisés et des propositions éducatives spécifiques, l'IME fait évoluer ses pratiques pour aller vers une personnalisation accrue des accompagnements proposés. Cette démarche est possible grâce au soutien financier que l'ARS accorde dans le cadre des PAG. L'expérience ainsi acquise sera réinvestie dans la réorganisation générale de l'établissement en vue de préparer le passage en DIME.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

4.1 Pilotage de la démarche

En 2025, 3 COPIL qualité communs aux IME de l'association se sont tenus et ont donné lieu à un partage d'expérience et d'actions correctrices en lien avec l'analyse des FEI, et à la rédaction et à la diffusion de procédures socles ou documents réglementaires manquants, tels que le Plan de Prévention du Risque de Maltraitance.

Le COPIL regroupe l'équipe de Direction (directrice et cadres intermédiaires), la RAQ (Responsable d'Animation Qualité), les représentants élus ou désignés des salariés (IRP, RP) et des salariés volontaires. La pluralité des professions et la diversité des structures ainsi représentées offrent une richesse de regards et de réflexion intéressante pour avancer sur les questions abordées en COPIL.

Les instances d'expression règlementaires se sont tenues en 2025. 3 CVS se sont tenus au sein de chaque IME.



4.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

L'utilisation du progiciel de gestion des risques MS Qualité est déployée et consolidée. Son emploi pour gérer les fiches d'évènements indésirables notamment, a été bien exploité par l'ensemble des salariés en 2025. Le volet réclamation en provenance des familles et partenaires extérieurs a également été déployé et commence à être renseigné. Une campagne d'information auprès des familles a été menée en 2025 à ce sujet.

En 2025, le déploiement du Dossier Unique Informatisé SILAO se poursuit. Les pratiques par les professionnels en lien avec la traçabilité, la transmission et le suivi éducatif des bénéficiaires sont aujourd'hui relativement partagées.

4.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Organisation d'une sensibilisation à la réflexion éthique par l'EREGE, sur une matinée lors d'une journée pédagogique.

Présentation et échange sur la fiche et de la procédure « comportement problème », avec pour objectif de garantir un accompagnement professionnel et bienveillant des situations relevant d'un comportement problème.

Formation et sensibilisation à la bienveillance lors d'une journée pédagogique, avec une présentation animée par Géraldine Adam, Responsable Qualité de l'association.

4.4 Gestion des risques

- **Gestion des évènements indésirables (EI)**

La déclaration des évènements indésirables est devenu une pratique bien investie par les professionnels. L'analyse de la nature et de la fréquence de survenue des EI, ainsi que les personnes impliquées (adultes et enfants) apporte des enseignements précieux qui permettent de réfléchir collectivement aux correctifs à mettre en place. Une présentation annuelle du bilan des fiches d'Evènements Indésirables est faite aux représentants du C.V.S. et est envoyée aux familles des enfants accueillis à l'IME.

- **Gestion des plaintes et réclamations**

Les familles ont été informées par mail de leur possibilité de nous présenter une réclamation lorsqu'une question se pose concernant les prestations proposées à leurs enfants, que ce soit au niveau du transport, du temps scolaire, de la mise en place de moyens de communication adaptés ou tout autre sujet relevant de la qualité de l'accueil de leur enfant à l'IME. Un retour est systématiquement fait aux auteurs d'une réclamation pour leur indiquer la réponse qui y a été apportée.

• Autre aspects de la gestion des risques

Des exercices d'évacuation incendie sont organisés 3 fois par an en lien avec le Groupe Scolaire Simone Veil. L'équipe de professionnels a débuté un travail de réflexion dans le domaine des risques d'intrusion dans l'établissement. Pour une réalisation et mise en place l'année prochaine. Ce 1^{er} exercice sera présenté en amont sous forme de jeu aux enfants. Les parents seront informés avant que cet exercice soit mis en place et des échanges seront organisés lors des réunions de groupe pour permettre à tous de s'exprimer sur ce moment singulier que nous partagerons.

4.5 Formalisation des documents socles de la structure

Du point de vue des documents institutionnels, il est à noter en 2025 la mise en oeuvre d'une trame de projet personnalisé commune à l'ensemble des établissements et service Enfance Handicap de l'ARSEA. Elle est intégrée dans les documents SILAO.

4.6 Mise en œuvre du plan d'action suite à l'évaluation HAS



Suite à l'évaluation HAS, un plan d'action concernant les critères impératifs n'ayant pas été cotés à 4 a été défini. Il comprend le cadrage de l'utilisation de la salle d'apaisement, l'information et la sensibilisation régulière des professionnels et des enfants et jeunes accueillis aux droits des usagers, le respect de la RGPD, une sécurisation accrue du circuit du médicament et l'actualisation annuelle du Plan de Continuité de l'Activité avec la participation des salariés.

Ces différents objectifs seront mis en œuvre tout au long de l'année 2026.

4.7 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Une trame de projet personnalisé des enfants a été finalisée cette année, avec une procédure mettant l'accent sur la co-construction de l'accompagnement de chacun en fonction de ses besoins spécifiques. Ce travail renforce le partenariat et les échanges avec les parents ou partenaires pour amener à une cohésion des moyens mis à disposition des enfants. L'ARSEA a fait le choix d'uniformiser cet outil à tous les IME-SESSAD présents dans l'Association.

La parole est régulièrement donnée aux enfants dans deux cadres institutionnels pour favoriser l'autodétermination. Leurs choix sont pris en compte et les enfants sont accompagnés dans leur déclinaison concrète.

C'est ainsi qu'un COPIL fête a été installé pour prévoir et organiser les temps festifs de l'établissement.

Les commissions repas se poursuivent avec les professionnels de cuisine et la participation de délégués des enfants pour améliorer le temps si important qu'est le partage du repas.

Ces deux temps de parole s'ajoutent au Conseil à la Vie Sociale, autre espace d'expression investi par les jeunes. Par ailleurs, une réunion d'expression a également lieu tous les mois entre les professionnels et les enfants de chaque groupe.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.25

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
<i>CDI</i>	46,41	3,00	1,65	32,32	4,15	0,37	4,91
<i>CDD temporaire</i>	2,20	0	0	2,20	0	0	0
<i>CDD remplacement</i>	9,18	0	0	8,58	0,6	0	0
<i>Contrats aidés</i>	1	0	0	0	0	0	1,00
<i>Maitres</i>	4,50	0	0	4,50	0	0	0
TOTAL	63,29	3,00	1,65	47,60	4,75	0,37	5,91

Equipe para-médicale :

Un poste d'orthophoniste à temps partiel est à ce jour vacant. Les enfants accueillis ont bénéficié d'une prise en charge extérieure, sous convention. Un partenariat avec un cabinet de kinésithérapie permet aux enfants disposant d'une ordonnance de pouvoir bénéficier de leurs séances sur site.

Continuité de l'accompagnement :

En 2025, l'IME a dû faire face à un taux d'absentéisme des professionnels important sur des périodes longues impactant le travail d'équipe. Des professionnels en CDD viennent renforcer les équipes et de ce fait le travail auprès des enfants n'est pas impacté. Ce mode de remplacement des absences permet d'éviter le recours à l'intérim, mais nécessite une réactivité importante des cadres intermédiaires.

Equipe EMAS – PAS :

Le tableau ci-dessus indique le nombre d'ETP inclut les professionnels de l'EMAS et des PAS. Ci-dessous, le détail des ETP pour ces dispositifs :

ETP	ES	AMP	PSYCHOLOGUE	PSYCHOMOTRICIEN	SECRETAIRE	TOTAL	CI
EMAS	3	0	0,4	0,3	0	3,7	1
PAS	6	1	1,1	0	0,1	8,2	

A l'EMAS, un poste d'orthophoniste à 0,2 ETP est vacant.

6. CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par de nombreux changements, et suite à l'évaluation HAS, par de nouveaux défis en termes de participation aussi bien pour les enfants que pour les professionnels. La co-construction des projets personnalisés, l'implication des professionnels dans le fonctionnement de l'établissement ou le soutien à l'auto-détermination sont des préoccupations déjà bien présentes à l'IME. Le suivi de leur mise en œuvre sera dorénavant documenté de manière plus rigoureuse.

La place du CVS va être amenée à évoluer. C'est déjà une instance partenaire et les échanges, communication et invitation à participation vont être développés.

L'appropriation des outils informatiques par les professionnels est en bonne voie ; l'utilisation quotidienne étant en place, il va être possible de développer d'autres fonctionnalités, notamment dans SILAO (planification des accompagnements, déploiement des dossiers médicaux partagés).

2026 sera une année de transition avant :

- le passage en 2027 à un nouveau modèle de financement des ESMS.
- le passage à un fonctionnement en dispositif intégré. L'ensemble des professionnels sera mobilisé pour préparer ces changements.

L'ARS apportera son soutien aux équipes de direction en organisant dès le premier trimestre 2026 des temps de réflexion et d'échange pour anticiper ces nouvelles conditions de fonctionnement.